

RÉSIDENCE  
**LE PRIEURÉ**



48, Rue Arnoult Crapotte  
78700 CONFLANS STE HONORINE  
☎ 01 39 72 14 14 - 📠 01 39 19 93 80  
[info@laresidenceleprieure.fr](mailto:info@laresidenceleprieure.fr)

**FICHE DE TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

• Hébergement

<b>Chambre individuelle</b>	<b>91,88 € HT - 96,93 € TTC / jour</b>
<b>Chambre double</b>	<b>72,75 € HT - 76,75 € TTC / jour</b>

Le prix du tarif journalier est à majorer de 10% lors d'un séjour déterminé

• Dépendance

<b>GIR 1 et 2</b>	<b>19,45 € TTC / jour</b>
<b>GIR 3 et 4</b>	<b>12,35 € TTC / jour</b>
<b>GIR 5 et 6</b>	<b>5,24 € TTC / jour</b>

• Accueil repas

<b>Repas invité</b>	<b>11.36 € HT - 12.50 € TTC</b>
---------------------	---------------------------------

Pour les repas exceptionnels le prix sera communiqué ultérieurement

• Dépôt de garantie

Lors de la signature du contrat, un dépôt de garantie doit être versé. Pour les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée supérieurs à trois mois : le dépôt de garantie est égal à 30 jours HT du tarif journalier « Hébergement ».

Pour les contrats à durée déterminée d'une durée inférieure à trois mois le dépôt de garantie sera égal à 15 jours des frais d'hébergement HT. Le dépôt de garantie est réajusté lors du renouvellement du contrat à durée déterminée ou lors du passage à un contrat à durée indéterminée.

La TVA n'est pas applicable sur le dépôt de garantie.

• Réservation

Il est possible de réserver une chambre au sein de l'établissement sous réserve de verser des arrhes :

- Pour un séjour à durée indéterminée : 4 jours de frais de séjour (tarif hébergement TTC)
- Pour un séjour à durée déterminée : 20% du nombre de jours contractualisés multipliés par le tarif journalier d'hébergement TTC (dans la limite de 4 jours).